



Chambre régionale des comptes  
de Lorraine

Réponse de M. Alain MARTY, maire de la commune de Sarrebourg

Par lettre enregistré au greffe le 24 janvier 2011

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».

24 JAN 2011

GREFFE

Ville de  
**Sarrebourg**

Sarrebourg, le 19 janvier 2011

CHAMBRE REGIONALE des COMPTES de LORRAINE  
ENREGISTRÉ le :

24 JAN. 2011

160

COURRIER ARRIVÉ

**Monsieur Dominique ROGUEZ**  
Président de la Chambre régionale des  
comptes de Lorraine  
Place Jeanne D'Arc  
BP 599  
88021 EPINAL CEDEX

Lettre recommandée avec A.R.

Monsieur le Président,

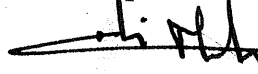
Par courrier en date du 20 décembre 2010, vous m'avez adressé le rapport d'observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes de Lorraine lors de sa séance du 23 novembre 2010 et concernant la gestion de la ville de Sarrebourg pour les exercices 2005 à 2010.

Certaines de ces observations appellent de ma part les précisions suivantes :

- concernant la gestion du golf (pp. 6-7), le conseil municipal s'est prononcé sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public lors de sa séance du 26 novembre 2010.
- concernant la fiabilité des prévisions budgétaires et des résultats du service des eaux (pp. 16-17), l'agence de l'eau Rhin-Meuse avait notifié à la ville début 2008 deux montants de redevance à régulariser concernant l'exercice 2007 pour un total de 161.442,87 Euros. Ces sommes ont été mandatées en 2008. La redevance due pour l'exercice 2008 a été mandatée en deux fois, après accord de l'agence de l'eau, un acompte de 207.330,21 Euros en 2008 et le solde en 2009. Aucun rattachement n'avait été effectué.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d' agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Député-Maire,



**Alain MARTY**